



Notre Parcours :

La gestion de patrimoine internationale -Expert-

Notre philosophie

- Alternance d'apports théoriques, cas pratiques et mises en situation
- Apprentissage actif et participatif
- Focus sur l'aisance commerciale et la posture conseil

Les différents modules

- Vous avez le choix...un parcours complet ou adaptable en fonction de vos besoins.
- Une formation Intra avec des cas pratiques que nous pouvons adapter en fonction de vos spécificités.



Durée du parcours : 3 journées en format présentiel ou en virtuel (durée : 6 x 3h30)

Possibilité de choisir un module à l'unité

Intervenante : Carole Dambrun

Objectifs opérationnels

- Comprendre les mécanismes du droit international privé appliqué au droit patrimonial
- Maîtriser les règles de droit international privé qui régissent la mobilité des personnes à l'international
- Appréhender le traitement de la fiscalité à l'international
- Se familiariser avec les principes civils et fiscaux des successions internationales

Compétences visées au terme de la formation

- Le conseiller saura accompagner son client, ayant une problématique liée à la mobilité ou à l'investissement en dehors des frontières françaises. Il maîtrisera les grands principes qui régissent la gestion de patrimoine à l'international (régimes matrimoniaux, fiscalité et gestion d'une succession à l'international, droit comparé).



Module 1 – Les mécanismes civils du droit international privé appliqué au droit patrimonial

Durée du module : 1 journée en format présentiel ou en virtuel (durée : 2*3h30)

Objectifs pédagogiques

1. **Identifier et comprendre les principales sources du droit international privé** (conventions, traités, règlements) régissant la gestion de patrimoine à l'échelle internationale.
2. **Maîtriser les règles de conflit de lois** pour déterminer la loi applicable selon la situation patrimoniale et la localisation des clients.
3. **Analyser les particularités des différents systèmes juridiques internationaux**, ainsi que la validité des régimes matrimoniaux internationaux.

Compétence visée

- **Être capable d'accompagner un client dans la détermination de son régime matrimonial et la gestion patrimoniale internationale en tenant compte des particularités juridiques selon les pays concernés.**

Les principales sources du droit international privé

- Les conventions
- Les traités
- Règlement en matière de régimes matrimoniaux
- Règlement en matière des successions

Les règles de conflit de lois

- Détermination de la loi applicable
- Implication des sources internes (lois de police)

Les particularités

- La Sharia
- La Common Law
- Les règles américaines (la citoyenneté américaine, le statut d'US Person, le trust, Fatca)

Détermination du régime matrimonial à l'international

- Le droit interne et critères de validité du mariage
- Les partenariats
- Les principaux régimes matrimoniaux légaux dans le monde
- La convention de la Haye
- Le règlement européen en matière de régimes matrimoniaux



Module 2 - La fiscalité à l'international

Durée du module : 1 journée en format présentiel ou en virtuel (durée : 2*3h30)

Module 2 : La fiscalité à l'international

Objectifs pédagogiques

1. **Comprendre les critères de détermination de la résidence fiscale en France et à l'étranger**, et leur impact sur la fiscalité des personnes et des biens.
2. **Savoir appliquer les conventions fiscales bilatérales et identifier les conséquences en cas d'absence de convention**, notamment en présence d'états non coopératifs.
3. **Maîtriser la fiscalité des différents actifs et des structures patrimoniales internationales** (immobiliers, financiers, assurance-vie, trusts, Soparfi, transfrontaliers, impatriés).

Compétence visée

- **Être capable de structurer et optimiser la fiscalité internationale du patrimoine d'un client (résident ou non), en fonction de la nature des biens et des conventions en vigueur.**

Critères de la résidence fiscale française

- Les articles 4A et 4B du CGI
- Imposition des non-résidents

Principes fiscaux internationaux en matière d'impôt sur le revenu

- Détermination de la résidence fiscale à l'étranger
- Les conventions fiscales bilatérales
- Impact de l'absence de signature d'une convention fiscale
- Etats et territoires non coopératifs
- Fiscalité patrimoniale en droit comparé

Fiscalité applicable selon les différents actifs détenus

- Actifs immobiliers : impôt sur le revenu et IFI
- Actifs Financiers
- L'assurance vie dans un contexte international
-

Les structures patrimoniales étrangères

- Trust : Définition, modalités de constitution, principes fonctionnement, fiscalité applicable en matière d'IR
- La Soparfi

Les régimes particuliers

- Les transfrontaliers
- Le régime des impatriés



Module 3 – Succession à l'international

Durée du module : 1 journée en format présentiel ou en virtuel (durée : 2*3h30)

Module 3: Succession à l'international

Objectifs pédagogiques

1. **Déterminer la loi applicable à une succession internationale** : principes civils, régimes scissionnistes/unitaires, règlement européen sur les successions.
2. **Identifier et utiliser les outils juridiques français (aménagements au profit du conjoint survivant, donations à la française) reconnus à l'étranger.**
3. **Appréhender la fiscalité internationale des transmissions à titre gratuit** : conventions fiscales bilatérales, règles de mutation, cas des trusts.

Compétence visée

- **Être capable de sécuriser et optimiser une transmission patrimoniale ou une succession internationale, en intégrant les contraintes juridiques et fiscales propres au pays concerné.**

Principes civils applicables en droit international privé

- Détermination de la loi applicable à la succession
- Les régimes scissionnistes et unitaire
- Le règlement européen applicable aux successions internationales

Les outils juridiques de droit français et leur reconnaissance à l'étranger

- Les aménagements de droits français en faveur du conjoint survivant
- Les types de donation à la française

Traitement fiscal d'une transmission à titre gratuit dans un contexte international (donation/succession)

- En présence d'une convention fiscale bilatérale
- En l'absence de signature d'une convention
- Les principales conventions signées en matière de droits de mutation à titre gratuit

Cas particulier : la fiscalité applicable au bénéficiaire d'un trust

Cas pratique de synthèse : liquidation d'une succession à l'international